



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2018-034

PUBLIÉ LE 9 AVRIL 2018

Sommaire

DDFIP 79

79-2018-04-05-001 - delegation de signature PELP du 5 avril 2018 (2 pages)

Page 3

DDT 79

79-2018-04-09-001 - Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et Territoires
(1 page)

Page 6

DDFIP 79

79-2018-04-05-001

delegation de signature PELP du 5 avril 2018

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal du PELP

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le responsable du Pôle d' Evaluation des Locaux Professionnels des Deux Sèvres

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :

a) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ESPANA Maud	GERNIGON Martine
-------------	------------------

b) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

ESPANA Maud	GERNIGON Martine
-------------	------------------

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département des Deux-Sèvres.

A Niort , le 05 avril 2018

Le responsable du Pôle d' Evaluation des Locaux
Professionnels

L' Inspectrice des Finances Publiques

Aminata TOURE-MILHAU



DDT 79

79-2018-04-09-001

Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et
Territoires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Secrétariat Général

Dossier suivi par :
Dominique Donizeau
Tél. : 05.49.06.88.02
dominique.donizeau@deux-sevres.gouv.fr

Le Directeur départemental des territoires

Décision portant intérim du chef du Service Agriculture et Territoires

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté du préfet des deux-sèvres en date du 5 février 2018, portant délégation de signature générale à Monsieur Thierry Chatelain, Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres ;

Vu l'arrêté portant subdélégation de signature en date du 19 février 2018 ;

Vu l'absence de Monsieur Nicolas Cornuault pendant la période du 16 au 20 avril 2018 ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Monsieur Gilles Dumartin, Chef du Service Prospective, Planification, Habitat, assurera l'intérim du chef du Service Agriculture et Territoires pendant la période du 16 au 20 avril 2018 et disposera à cette occasion de toutes les délégations et subdélégations confiées par le Directeur départemental à ce chef de service.

Article 2 Exécution :

Le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Niort, **- 9 AVR. 2018**
Le Directeur départemental adjoint,

Frédéric HENNEQUIN

Copie : Bureau Ressources Humaines/Formation